

Vos questions / nos réponses

# Visite médicale de renouvellement du permis de conduire

Par [Profil supprimé](#) Postée le 11/05/2021 01:15

Bonjour, Je me permets de vous contacter car j'ai été dépisté positif au cannabis en 2018, j'ai passé à la commission médicale qui m'ont délivré un permis de conduire renouvelable sous un an. Aujourd'hui je suis parti les voir sachant que je n'avais pas encore reçu les résultats du test urinaire, ils m'ont donné un papier et m'ont dit que je dois me présenter chez eux avec le résultat du test. l'après midi je reçois le résultat qui est malheureusement positif. Sachant que j'ai arrêté de fumer, juste malheureusement lors d'un anniversaire d'un ami il y a 2 semaines j'ai fumé même pas un joint. ( lors du test je jeunais, je pense qu'il a un impact sur le résultat du test ! ) Je suis un peu perdu et j'ai besoin de votre aide, car si je me présente avec ce résultat ils vont me faire une suspension ou je ne sais pas exactement ce qu'il peut passer. Pouvez vous me dire, si je peux passer cette visite médicale dans une autre préfecture, car je viens de déménager aujourd'hui en pensant que je vais avoir mon permis avant de déménager. Ou retourner chez eux avec un autre test que je vais passer dans deux semaines. Ou partir chez eux avec ce résultat qui est positif ? Merci beaucoup, Cordialement,

---

**Mise en ligne le 12/05/2021**

Bonjour,

Si le résultat de votre test de dépistage est positif au cannabis, il semble fort probable que la commission médicale de la préfecture émette un avis défavorable à la restitution complète de votre permis de conduire. Nous ne pourrions néanmoins vous dire quelle décision sera prise : report, nouvelle suspension, annulation, invalidation... Cela dépend d'un ensemble d'éléments de votre dossier, du regard que portera la commission médicale puis le préfet.

S'agissant de la possibilité de faire transférer votre dossier dans la préfecture de votre nouveau lieu de résidence, nous vous invitons à vous adresser à la préfecture qui pour l'instant traite votre affaire afin d'obtenir cette réponse.

A toutes fins utiles, nous vous joignons ci-dessous un lien vers les délais des délais de positivité pour que vous puissiez en prendre connaissance.

Nous restons disponibles dans le cas où vous ayez besoin de revenir vers nous pour plus de détails sur les délais de dépistage ou concernant l'arrêt de vos consommations. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat jusqu'à minuit.

Cordialement.

---

**En savoir plus :**

- ["Tableau des durées de positivité"](#)